



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

5N PLUS DÉPOSE UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE D'ANCIENS ACTIONNAIRES DE MCP GROUP SA

Montréal (Québec) le 21 décembre 2012 – 5N Plus inc. (TSX : VNP) (la « Société »), chef de file dans la production de métaux et produits chimiques spéciaux, a déposé aujourd'hui sa réponse à la demande d'arbitrage (la « réponse ») déposée le 6 novembre 2012 par Florinvest SA, Heresford Ltd, Metals Corp SCRC et SRIW SA (les « vendeurs »), qui sont tous d'anciens actionnaires de MCP Group SA (« MCP »).

5N Plus a fait l'acquisition intégrale de MCP le 11 avril 2011 auprès des vendeurs et d'autres anciens actionnaires de MCP (se reporter au communiqué daté du 11 avril 2011).

Contexte

Le 6 novembre 2012, les vendeurs ont déposé une demande d'arbitrage (l'« arbitrage ») contre la Société, affirmant qu'elle avait mal interprété les modalités de la convention d'acquisition intervenue entre les vendeurs et la Société le 26 février 2011 en ce qui a trait au mode de calcul des intérêts dus sur les montants payables après la clôture.

La réponse

La Société conteste la position prise par les vendeurs en ce qui a trait au mode de calcul de l'intérêt.

En plus de la réponse, 5N Plus inc. a également déposé aujourd'hui une demande reconventionnelle dans le cadre de l'arbitrage, puisqu'elle a découvert que les vendeurs n'avaient pas respecté les modalités de la convention d'acquisition et de certaines autres ententes connexes, notamment des manquements aux déclarations et aux garanties faites ou données par les vendeurs et des manquements aux conditions de clôture.

La Société et MCP ont également fait parvenir aujourd'hui aux anciens administrateurs de MCP des avis de défaut les tenant personnellement responsables pour tous les dommages causés par des fautes ou des actes malhonnêtes commis en qualité d'administrateurs de MCP ou à tout autre titre.

Le montant total des dommages subis par la Société à ce jour est évalué à titre provisoire à un montant estimatif significativement plus élevé que le solde des sommes alléguées exigibles aux termes des modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes.

En outre, la Société entend être indemnisée en totalité par les vendeurs et les anciens administrateurs de MCP à l'égard de tout dommage excédant le solde des sommes exigibles aux termes des modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes. Par conséquent, la Société n'a pas l'intention de verser le solde

des sommes exigibles conformément aux modalités de la convention d'acquisition et des autres documents connexes tant que l'arbitrage ne sera pas tranché et que les autres procédures judiciaires ne seront pas résolues.

À propos de 5N Plus Inc.

5N Plus est un producteur-chef de file de métaux spéciaux et de produits chimiques. La société, entièrement intégrée, possède des installations de recyclage en boucle fermée. Son siège social se trouve à Montréal (Québec, Canada), et elle compte des installations de production et des bureaux de représentation dans plusieurs pays, notamment en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et en Asie. À partir de diverses technologies brevetées et éprouvées, 5N Plus fabrique des produits qui sont utilisés dans plusieurs applications pharmaceutiques, électroniques et industrielles. Parmi les principaux produits, mentionnons entre autres les métaux purifiés comme le bismuth, le gallium, le germanium, l'indium, le sélénium et le tellure, les produits chimiques inorganiques basés sur ces types de métaux et les substrats de composés semi-conducteurs. Un grand nombre de ces produits sont des précurseurs critiques et des éléments indispensables sur certains marchés tels ceux des modules solaires, des diodes électroluminescentes et des matériaux écologiques.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Tous les renseignements et les énoncés du présent communiqué, hormis ceux liés à des faits historiques, constituent de l'information prospective. Les mots suivants peuvent permettre de reconnaître les énoncés et l'information de nature prospective : « environ », « approximativement », « croit », « s'attend à », « a l'intention de », « planifie », « prédit », « potentiel », « projette », « prévoit », « estime », « continue », les verbes au futur et au conditionnel, la forme négative de ces termes ainsi que d'autres mots et expressions de semblable nature. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose 5N Plus à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de 5N Plus diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par de tels énoncés prospectifs. Une description des risques touchant l'entreprise et les activités de 5N Plus est présentée sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 qui peut être consulté sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective du présent communiqué se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit le rendement financier futur de 5N Plus. L'information prospective contenue dans le présent communiqué est valable en date de la présente, et 5N Plus n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Le lecteur est averti de ne pas accorder une confiance indue à ces énoncés prospectifs.

-30-

Contact :

Jean Mayer
Directeur, Affaires juridiques et secrétaire corporatif
5N Plus inc.
514-856-856-0644 poste 6178
invest@5nplus.com